

ST FERDINAND

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le conseil municipal a adopté, lors de la séance du 5 mars 2018, le règlement no 2018-176 intitulé « Règlement relatif à la circulation et au stationnement ».

Toutes les personnes intéressées peuvent consulter ledit règlement au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

Donné à Saint-Ferdinand, ce 8 mars 2018



Sylvie Tardif
Directrice générale et
secrétaire-trésorière